

Coût du démantèlement nucléaire: les questions d'une enquête sénatoriale

Le 22/03/2012 à 18:31

Une commission d'enquête du Sénat sur le coût réel de l'électricité s'est rendue jeudi sur le site de la centrale nucléaire des Monts d'Arrée (Finistère), sur fond d'interrogations sur le coût réel du démantèlement du parc français.

"Dans son rapport rendu en janvier, la Cour des comptes a révélé que le chiffrage d'EDF était le plus bas des pays européens, et elle a émis l'hypothèse qu'il pourrait être deux fois supérieur vu les coûts constatés aux Etats-Unis et ailleurs en Europe", a indiqué le sénateur Jean Desessard (EELV), le rapporteur de cette commission, lors d'un point-presse à l'issue de la visite.

Cette visite, la première effectuée par la commission depuis sa création en février, était destinée à constater de visu à quoi correspond un chantier de démantèlement sans entrer dans les détails chiffrés, ont précisé les délégués.

"Brennilis est un site particulièrement intéressant, car même si c'est une petite centrale, c'est l'un des chantiers les plus avancés avec Chooz A (Ardennes) et Creys-Malville (Isère)", a relevé le président de la Commission, Ladislav Poniatowski (UMP).

Outre Brennilis, la doyenne des centrales françaises, huit autres réacteurs sont en cours de démantèlement, pour un coût restant chiffré à 2,3 milliards d'euros, selon la commission d'enquête. "L'estimation d'EDF est une estimation basse", a reconnu M. Poniatowski.

La commission souhaite rendre son rapport en juin, de façon à servir de base à un éventuel débat parlementaire sur l'énergie à l'automne, a précisé le sénateur Ronan Dantec (EELV).

Ce rapport sur "le coût réel de l'électricité", selon son intitulé officiel, portera aussi sur "le coût réel d'une prolongation du parc nucléaire actuel, le coût des déchets nucléaires et le coût d'une assurance sur le nucléaire", a indiqué M. Desessard.

Il englobera également le coût des autres formes de production d'électricité, dont le photovoltaïque et l'éolien, et ceux du transport et du stockage de l'énergie électrique, a-t-il précisé.

Les sénateurs doivent entendre l'ensemble des opérateurs de production, d'acheminement et de distribution électrique et consulter les organismes de contrôle, des industriels, ainsi que des représentants des consommateurs, des défenseurs de l'environnement et des partenaires européens.

Après Brennilis, la commission doit se rendre notamment à la centrale de Chooz, au futur site d'enfouissement de déchets de Bure (Meuse), ainsi que sur des sites de production solaire et éoliens. Le démantèlement de Brennilis, un prototype à eau lourde stoppé en 1985, a démarré en 1996 mais n'a été autorisé qu'à titre partiel. Selon le rapport de la Cour des comptes, le coût estimé de ce démantèlement partiel a été évalué à 373 millions d'euros en 2008, "en augmentation de 26%" comparé au devis établi en 2001 à périmètre égal".

La seconde phase du démantèlement, celle du coeur du réacteur et des éléments les plus radioactifs, autorisée par décret en 2006 mais invalidée par le Conseil d'Etat en 2007, est soumise à une nouvelle enquête d'utilité publique et "ne pourra pas débiter avant 2015", a rappelé M. Poniatowski.

La France compte 58 réacteurs nucléaires en activité, dont le démantèlement a été chiffré par EDF à 18,8 milliards d'euros, selon les sénateurs.